



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 7 septembre 2022**

COMPTE RENDU

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le 7 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MAS Bernard, MIRABILLE Noëlle, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absents excusés : LUCAS André, MARQUET Nathalie

Pouvoir de MARQUET Nathalie à BONAVIDA Claude

Convocation en date du 2 juin 2022.

Présents 12, absents excusés 2.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame CALON Mauricette est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 9 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

018/2022 ZAC DE GUINDRAGUES : COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

Le Maire présente au conseil le C.R.A.C 2021. Les conclusions sont plus satisfaisantes que les précédentes. Faisabilité de 2 tranches supplémentaires avec 21 et 27 logements. il reste 34 000 euros de fonds de concours. La commune pourrait racheter les terres restantes pour 270.000 euros
Le Conseil adopte à l'unanimité.

019/2022 INDEMNITES DES ELUS SUITE A LA REVALORISATION DU POINT D'INDICE

Monsieur le Maire rappelle l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022.

En conséquence, il est nécessaire de modifier les délibérations d'attribution des indemnités de fonction aux élus.

Il est décidé à l'unanimité d'attribuer :

Maire :	51.60% de l'indice 1027
1 ^{er} adjoint :	15.84% de l'indice 1027
2 ^{ème} adjoint :	15.84% de l'indice 1027
3 ^{ème} adjoint :	15.84% de l'indice 1027
4 ^{ème} adjoint :	15.84% de l'indice 1027
Conseiller municipal délégué :	15.84% de l'indice 1027

020/2022 BUDGET PRINCIPAL 2022 : DECISION MODIFICATIVE

Le Maire propose une décision modificative afin de pouvoir verser à 3 associations une subvention complémentaire, suite à des frais imprévus

Art de vivre : 65€

Coopérative scolaire : 416€

Comité des fêtes : 2250€

Il propose la DM suivante :

6574 : +731 €

6232 : -731€

Le conseil adopte à l'unanimité

021/2022 REAMENAGEMENT CENTRE ANCIEN : AVENANT N° 1

Le Maire expose au conseil que des travaux imprévus doivent être entrepris par l'entreprise BRAULT. Il présente un avenant de 4 441.75€

Le marché passe de 298 992.34 € à 303 434.09 € HT

Le conseil adopte à l'unanimité

022/2022 CARTES CARBURANT

Le Maire expose au conseil que suite à la fermeture de notre fournisseur en carburant, l'entreprise LAFFITE à ROUJAN, il est nécessaire de demander des cartes carburant au super u de Roujan. Il demande au conseil de bien vouloir l'y autoriser.

Le conseil accepte à l'unanimité de souscrire 4 cartes carburant.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole convention piscine : La Directrice de l'école soumet à la mairie une convention pour l'apprentissage de la natation pour 2 classes. Cela représente une somme de 832 euros pour l'année scolaire 2022-2023. Il précise que la convention sera signée entre l'école et l'agglomération Béziers Méditerranée et qu'une subvention sera versée en contrepartie à la coopérative scolaire.

Réaménagement centre ancien : la signalisation est en cours. M MAS dit qu'il serait opportun de peindre le mur de soutènement de la rue des anciens combattants en bordure de l'avenue Carnot.

Avenue Paul Doumer : les platanes déforment gravement la route. Le maire préviendra le Département pour que des travaux soient réalisés.

Cantine scolaire : la société BORDES a augmenté au 1^{er} septembre le prix du repas cantine, qui passe de 3.25 € à 3.35 € HT. Une discussion sera entamée pour prévoir une augmentation du prix de vente aux parents avant le 1^{er} janvier 2023.

Eclairage public : la société qui entretient l'éclairage public a été reçue pour discuter des solutions à venir pour des économies d'électricité. Plusieurs solutions sont proposées : l'extinction la nuit, le remplacement des lampes actuelles de 100 watts par des lampes de 16 leds, soit 32 watts et la diminution de puissance la nuit.

Une étude chiffrée a été demandée. Par ailleurs, le Maire va contacter Hérault Energies pour prendre conseil et voir si des subventions existent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.